

# Un pédiatre devant l'ordre des médecins

[Nouvelle République du Centre Ouest, 12/02/2001, article signé de Marie-Paule MEMY]

Nous connaissons le Dr Philippe BRY et savons qu'il est la conscience professionnelle même. Que lui reprochent ses confrères de l'Ordre ? Tout simplement "**de jeter la suspicion sur l'utilité des vaccinations**". Le médecin est condamné une première fois à un mois de mise à pied, le 12 février 1999, par l'instance régionale et à trois mois par l'instance nationale, le 8 février 2001.

"L'aggravation de la peine, fait rare, fait suite au recours du Conseil départemental qui estimait que "la dangerosité des opinions et du mode d'exercice du Dr Bry était insuffisamment sanctionnée en première instance."

**Il n'y a pas eu de plainte de patients.** Le Dr BRY a été dénoncé par un confrère pédiatre de Tours, très engagé dans la lutte contre les sectes, pour avoir prescrit un traitement isothérapeutique (à base de dilutions homéopathiques de vaccins) à un enfant qui présentait une grande fatigue à la suite de toute une série de vaccinations. L'Ordre des Médecins l'a donc accusé d'utiliser des procédés insuffisamment éprouvés faisant courir des risques injustifiés aux patients (Code de déontologie art. 39 et 40) !

C'est là un comble: **accuser quelqu'un de mettre la vie en danger, alors qu'il tente de soigner un patient dont la vie a été mise en danger par des vaccins.** Les accusateurs mesurent-ils le paradoxe? D'autant que les isothérapeutiques sont des médicaments vendus en pharmacie, qu'ils sont employés par de nombreux médecins pour des drainages vaccinaux et que même l'Institut Pasteur les préconise ! (Réponse d'un responsable de l'Institut Pasteur à une victime du vaccin hépatite B atteinte de troubles qu'elle ne savait pas comment soigner) [1].

"Philippe BRY, pour sa part, analyse la mesure qui le frappe comme un procès en sorcellerie: "On m'a déjà enlevé mes cours auprès des sages-femmes, on m'a supprimé les gardes pédiatriques et mes interventions à l'hôpital Clocheville. J'ai été parmi les premiers à tiquer contre le vaccin de l'hépatite B. Il y a **un tabou médical sur les vaccins**, il ne faut pas entacher le dogme selon lequel le vaccin va sauver le monde. Je paie pour ma liberté de parole".

Le pédiatre envisage d'intenter un recours contre sa mise à pied, prévue à partir du mois de mai, devant le Conseil d'Etat. "

Rappelons que le Dr P. BRY était intervenu, parmi tous les autres orateurs, au colloque « Faut-il avoir peur des vaccinations » le 16 octobre 1999 à Paris, ce qui lui avait valu d'être cité, lui seul, dans le journal Impact Médecin hebdo (n° 466 du 22 octobre 1999, p. 45) qui rapporta ses paroles: "Les médecins devraient être mieux formés à la connaissance des effets secondaires des vaccins", et: " Mieux informées, les familles devraient choisir librement les vaccins de leurs enfants". Jugez vous-même du sacrilège !

Tous ceux qui veulent manifester leur soutien au Dr Bry peuvent lui envoyer un petit d'encouragement par l'intermédiaire d'ALIS (Ecrire au siège à RIOM).